

**OPES2232 Politiques et institutions de formation des adultes**

[30h]

Ce cours n'est pas dispensé en 2004-2005

Enseignant(s): Jean Daems
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Ce cours a pour objectif l'étude critique des principes, concepts et réalisations de la formation des adultes dans une perspective d'éducation permanente et de formation continue.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- Education permanente et mutations culturelles (perspective synchronique et diachronique) : les fonctions sociales de l'éducation permanente.
- L'éducation permanente et la formation des adultes dans leurs rapports aux institutions de formations scolaires et post-scolaires.
- Analyse critique d'expériences significatives de formations d'adultes en Belgique et en Europe.
- Caractéristiques des modèles de formation adaptés à un public d'adultes travailleurs.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériau pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls. Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées. Une des conditions d'engagement est d'avoir remis un résumé du cours en annexe de l'acte de candidature.